

TIX-CEM

Enduit de Ragréage en Dispersion Aqueuse

CARACTERISATION	NFT 36-005 Famille 4 - 4b
DESCRIPTION	Enduit de ragréage en dispersion aqueuse à mélanger au ciment
CARACTERISTIQUES	Recommandée pour les travaux d'intérieur et d'extérieur
RECOMMANDATIONS	Se mélange à du ciment blanc ou gris en proportion 1/1 ou 1/2 suivant le type d'application souhaitée
PROPRIETES	Excellente résistance en extérieur Ne donne pas d'embue Excellent garnissant

DONNEES TECHNIQUES

Diluant	Eau
Application	Couteau
Temps de séchage	Voir le temps de prise du ciment employé Les temps de séchage et de recouvrement dépendent de l'épaisseur du film appliqué, de la température, de l'humidité relative et de la ventilation.
Extrait sec	Dépend des proportions de mélange TIX-CEM / ciment
Densité	1,29 ± 0,05
Conditionnement	Bidons : 20Kg, 5Kg
Conservation	2 ans en emballage d'origine

APPLICATION

Préparation A mélanger au ciment

Nettoyage des outils Eau

COV



SANTE ET SECURITE

Les bidons sont fournis avec des indications de sécurité qui doivent être observées. Des informations plus détaillées sont disponibles sur les fiches de données de sécurité disponibles sur demande.

- ❖ Se laver les mains après manipulation
- ❖ Se protéger les yeux des éclaboussures
- ❖ Ne pas manipuler à côté d'une flamme nue
- ❖ Ne pas laisser à la portée des enfants et des animaux domestiques
- ❖ Ne pas jeter les résidus à l'égout
- ❖ Bien aérer les locaux lors de l'utilisation

Les indications portées sur cette fiche technique rassemblent les résultats d'un travail de mise au point, et de longues années de pratique. Elles ont pour but d'informer et d'assister l'utilisateur. Toutefois, en raison de la diversité des possibilités d'emploi et des contraintes liées aux conditions d'application, ou aux caractéristiques des supports, ces informations ne peuvent être considérées comme un argument juridique. Elles remplacent et annulent toutes celles portées sur les éditions précédentes. Les supports neufs doivent être conformes aux DTU 59.1-59.2-59.3, et aux autres DTU en vigueur